Plan
communautaire

Afin de prévenir l'itinérance,
atténuer ses conséquences
et favoriser la réinsertion sociale des personnes

Déposé à la
RRSSS de la Mauricie/Centre du Québec
Par la
Table des partenaires de Trois-Rivières

Au mois de mars 2001

Mise à jour
20 septembre 2001

Sommaire

Introduction...3

1- Les raisons d'être du Plan...4

1.1 La situation de l'itinérance à Trois-Rivières...4

1.2 La lutte contre l'itinérance à Trois-Rivières...8

2 – L'élaboration du Plan...10

2.1 Les partenaires...10

2.2 La démarche...10

2.3 Les problèmes identifiés...11

2.4 L'itinérance : de qui et de quoi parlons-nous ?...13

3- Le plan...15

3.1 Les cinq objectifs visés...15

3.2 Les dix stratégies...17

4 – Les limites du Plan...23

4.1 Le temps pour l'élaboration...23

4.2 La durée du programme...23

5- Au-delà du Plan...24

5.1 Assurer la continuité des activités...24

5.2 Assurer la diffusion du Plan...25

5.3 Assurer l'évaluation du Plan...25

Bibliographie

Annexe A : L'itinérance

Annexe B : Les structures

106-04117/

Introduction

Au point de départ, le lecteur doit savoir que ce document a été préparé pour répondre aux exigences du programme fédéral d'Initiative de Partenariats à l'Action Communautaire, conçu pour aider les communautés locales à lutter contre la croissance continue, l'aggravation et la complexification, dans plusieurs villes canadiennes, dont huit au Québec,[1] du phénomène de l'itinérance.

Le programme IPAC a été annoncé le 17 décembre 1999, par madame Claudette Bradshaw, ministre du travail et coordonnatrice pour les sans-abri au gouvernement fédéral. Ce programme de 325 millions arrive un peu comme une manne, dans un secteur relativement peu financé jusqu'à maintenant par l'État. Toutefois, cette abondance risque de se tarir rapidement avec la fin du programme fixée au 31 mars 2003.

Malheureusement, ce n'est qu'en février 2001 que l'entente fédérale provinciale sur la gestion du programme IPAC a été signé par les deux gouvernements et que nous avons pu disposer de suffisamment d'informations pour amorcer l'élaboration du Plan communautaire. Ce qui signifie que ce plan a dû être élaboré dans un contexte d'urgence, sur une période de moins de dix semaines. Néanmoins, tous les partenaires qui ont participé à l'élaboration du Plan on contribué à faire de cet exercice périlleux une expérience à la fois enrichissante et efficace. Nous avons réussi ensemble l'élaboration d'un Plan qui, sans être aussi documenté qu'il aurait pu l'être, peut nous permettre de mieux agir ensemble, afin de réduire l'itinérance et favoriser l'insertion sociale des personnes les plus vulnérables et démunies. Ce Plan n'est évidemment pas définitif ; il a été conçu pour guider nos actions, mais aussi pour être modifié en fonction des changements qui surviendront inévitablement en cours de route. Disons que nous avons écrit la version de départ. On ne peut que souhaiter qu'elle évolue vers une version encore mieux adaptée à notre réalité.

Le texte que vous allez lire a pour but de répondre essentiellement à cinq questions. Pourquoi élaborer un Plan d'actions concertées relativement à l'itinérance à Trois-Rivières ? Comment s'est élaboré le Plan ? Qu'elles sont les composantes du Plan ? Qu'elles sont les limites de ce Plan ? Et, finalement, quelles seront les suites à donner au Plan ?

[1] Montréal, Longueil, Québec, Trois-Rivières, Drummondville, Sherbrooke, Hull, Chicoutimi

1 – Les raisons d'être du Plan

Pourquoi élaborer un Plan d'actions concertées en itinérance ? Pour deux raisons. La première, parce que le phénomène d'itinérance a pris une proportion alarmante qui exige la participation de nombreux acteurs, oeuvrant dans des multiples sphères d'activités. La seconde parce que les actions déjà engagées dans la lutte pour réduire l'itinérance sont à la fois fragmentées et fragmentaires, et que cette situation est devenue un des obstacles majeurs au déploiement d'une couverture efficace des besoins.

1.1 La situation de l'itinérance à Trois-Rivières

L'agglomération urbaine de Trois-Rivières

À mi-chemin entre Québec et Montréal, Trois-Rivières est un point de chute naturel pour les individus qui souhaitent s'éloigner des grands centres urbains et demeurer, malgré tout, dans la proximité des services publics et communautaires accessibles dans les milieux urbains. Au cours de l'année 1999, près de 24% des individus admis en hébergement d'urgence provenaient des villes de Québec et Montréal. Ce qui représente 139 admissions au cours de l'année.

Situé sur le bord du St-Laurent, Trois-Rivières est une ville portuaire. À cet égard, plusieurs immigrants et réfugiés politique débarquent dans le port de Trois-Rivières, à chaque année, et se retrouvent coincés dans une situation de rupture sociale, entre les difficultés insurmontables de l'intégration et les exigences contraignantes des procédures d'immigration. Le point de chute de ces individus est le service d'hébergement d'urgence.

L'agglomération urbaine de Trois-Rivières regroupe une population de 128 240 personnes, selon les données de 1996. Au cours de la seconde moitié du 20^{e} siècle, son économie s'est structurée et développée, pour une bonne part, autour des industries reliés aux activités forestières. Cet axe de développement économique a rapidement montré ses limites et révélés la vulnérabilité d'une partie importante de la population, qui s'est retrouvée sans emploi ou dans une situation très précaire.

Depuis quelques années, la région trifluvienne cherche à se positionner dans le cadre de la nouvelle économie en misant sur l'engagement collectif dans des projets porteurs pour le développement économique de la communauté. Mais, de toute évidence, il faut reconnaître que jusqu'à maintenant, ces efforts n'ont pas permis de réduire de façon significative le taux de chômage et le nombre de sans emploi, qui demeure un des plus élevé au Québec et au Canada.

Quoi qu'il en soit, il est loin d'être certain que l'essor économique s'accompagne nécessairement d'une réduction du phénomène de l'itinérance, comme en témoigne la réalité de la ville de Toronto et de la plupart des grandes villes américaines. (Toronto advisory Committee on Homeless 2001) (Burt; Aron; Douglas; Valente; Lee, and Iwen 1999)La croissance économique peut très bien s'appuyer sur l'exclusion de ceux qui ne peuvent pas suivre ou embarquer dans la course et sur la limitation des mesures d'assistance aux citoyens et citoyennes les moins favorisés.

Le phénomène de l'itinérance

Contrairement aux villes de Québec et Montréal, Trois-Rivières n'a pas été l'objet d'une enquête permettant de « mesurer » l'ampleur du phénomène d'itinérance. Toutefois, nous ne sommes pas totalement dépourvu de données permettant d'apprécier le phénomène à Trois-

Rivières. Effectivement, le Centre Le Havre, seule ressource d'hébergement d'urgence, tient à jour une base de données relativement fiables et détaillées sur les admissions au service d'hébergement d'urgence depuis 1989. Nous pouvons ainsi suivre l'évolution de l'itinérance à Trois-Rivières sur une période de plus de 10 ans et tracer le portrait type des individus admis en hébergement. (Simard 2000)

Une augmentation de près de 200% des admissions en hébergement

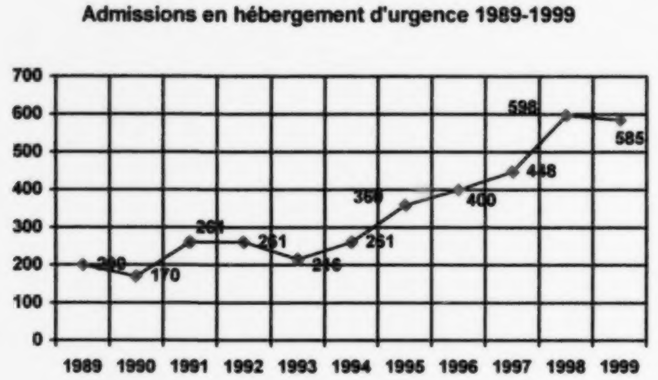

Ainsi, sur une période de dix ans, entre 1989 et 1999, on observe une augmentation de près de 200% des admissions en hébergement. Ce qui est considérable. Surtout lorsque l'on considère que plus de 269 demandes ont dû être refusées pour diverses raisons au cours de l'année 1999. On remarque aussi que la croissance s'accentue très fortement à partir de 1995. Seulement entre 1994 et 1999 l'augmentation est de 124 %.

Des individus plus pauvres

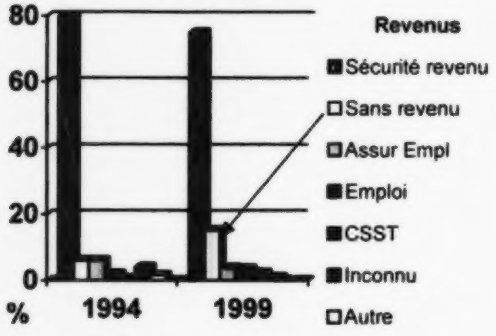

La pauvreté est sans aucun doute la caractéristique la plus commune entre les personnes admises en hébergement. Toutefois, entre 1994 et 1995 on observe une augmentation significative de la proportion des personnes sans revenu. Alors qu'elles représentaient 6% des admissions en 1994, elles en représentent 15 % en 1999. Ces données nous portent à croire que la situation des personnes pauvres s'est détériorées au cours de la seconde moitié des années 90.

Des personnes seules

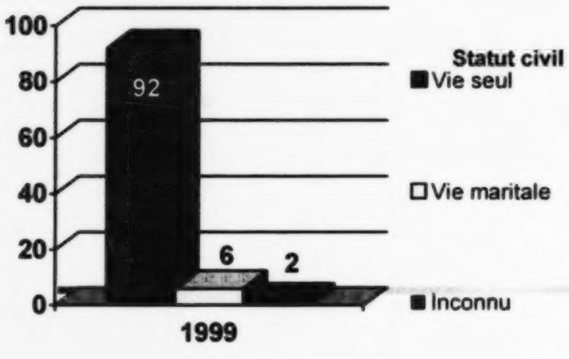

Avec la pauvreté, la solitude est une des données les plus caractéristiques des individus admis en hébergement. Ainsi, au moins 92% des personnes admises au cours de l'année 1999, disaient vivre seul lors de leur admission. À cet égard, la peur de la solitude et, peut-être surtout, de l'ennuie et du vide qui l'accompagne, est une raison notoire

fournie par les personnes, afin de prolonger la durée de leur séjour en hébergement.

Des individus sous-scolarisés

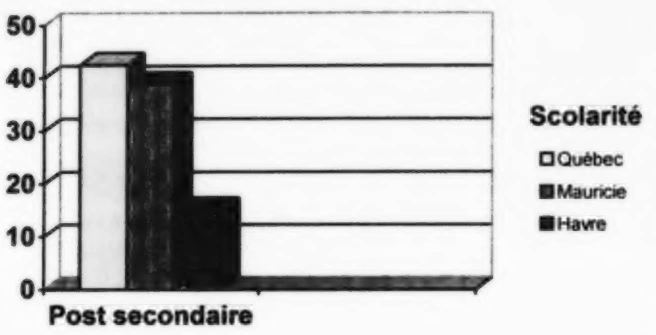

Les données pour le Québec et la Mauricie, proviennent de L'institut de la statistique du Québec. Elles sont pour l'année 1996, alors que ceux du Havre sont de 1999. Ce qu'ils disent c'est que les individus admis en hébergement ont un niveau de scolarité entre 2 et 3 fois plus faible que celui du Québec ou de la Mauricie.

Des individus piégés dans des problématiques multiples

Si on exclu les problématiques financières et résidentielles, 34 % des individus admis ont des problématiques multiples. Mais ce qui frappe , c'est l'importance des individus avec des problèmes de santé mentale. On est aussi étonné du nombre élevé de personnes avec des problématiques de soins physiques.

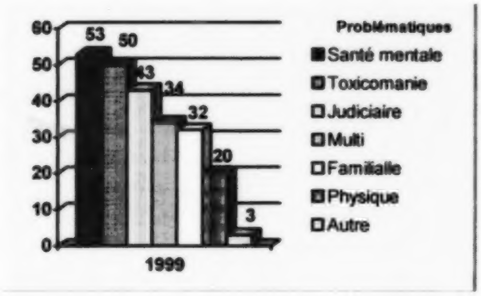

Des gens sans domicile fixe

32 % des personnes admises au cours de l'année 1999, étaient sans domicile fixe. Toutefois, un nombre relativement élevé d'individus, 19 %, ont conservés leur résidence pendant leur séjour. Cette situation s'explique par une approche plus préventive développé par le Centre Le Havre.

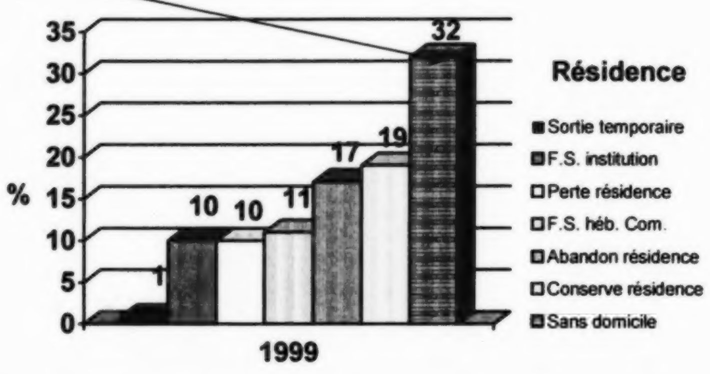

Des hommes entre 18 et 50 ans

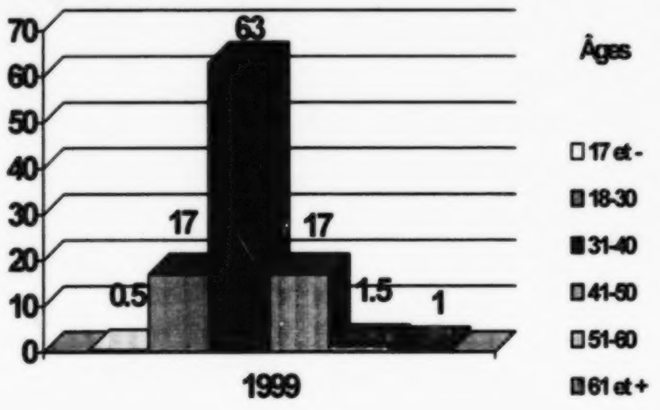

La très grande majorité des individus admis ont entre 18 et 50 ans. Toutefois, malgré l'importance des individus dans la trentaine au cours de l'année 99, les données des autres années et celles de 2000, nous portent à croire que cet importance ne reflète pas une tendance structurelle. Nous croyons qu'elle est plutôt lié à des facteurs conjoncturels.

À l'aide de ces donnée ont peut dégager les principales caractéristiques nous permettant de cerner le profil des individus ayant le plus haut niveau de risque de se trouver en situation de rupture sociale.

Un portrait type

C'est un homme, dans la trentaine, pauvre, seul, sous-scolarisé, ayant des problèmes multiples dans lesquels sa vie se piège : financiers, santé mentale, toxicomanie, judiciaires, etc.

Il vient de Trois-Rivières, mais il est sans domicile fixe ou il doit quitter un hébergement institutionnel ou communautaire.

Ce portrait type des personnes admises en hébergement dessine les traits les plus caractéristique de l'errance à Trois-Rivières. Toutefois, une part assez importante de la réalité de l'errance échappe à cette représentation typique. Évidemment, les écarts ne sont pas aperçus : les femmes, les personnes âgés, les plus jeunes, etc. Mais aussi, les populations en périphérie de l'itinérance : les jeunes rejoints pas les travailleurs de rue, ceux et celles qui fréquentent le journal de rue Le Vagabond, les personnes dans des conditions de vie très précaire qui utilisent les services des Artisans de Paix, ceux qui ont des problèmes multiples qui sont hébergés à la maison de transition La Batiscan. Et il y a tous ceux qui ne fréquentent pas ces organismes, mais qui doivent payer 50% et plus de leur revenu simplement pour être logé.

L'augmentation vertigineuse (200%) des personnes admises en hébergement d'urgence depuis la fin des années 80 associé à la gravité et à la complexité des problèmes vécues par les personnes, exigent une démarche concertée et réfléchie de l'ensemble des acteurs concernés.

Heureusement, nous ne partons pas à zéro ; des actions afin de réduire le phénomène d'itinérance ont déjà été engagées à Tois-Rivières. La section qui suit présente les principales composantes de ces actions, leur sphère de déploiement, ainsi que les investissements financiers déjà consenti afin de lutter contre la montée du risque de rupture sociale. Ce portrait

n'est certainement pas exhaustif. Il délimite le contour des organismes communautaires les plus actifs auprès de la population itinérante ou présentant des risques élevés d'itinérance. Il serait nécessaire de compléter cette géographie des actions pour réduire les risques de rupture sociale en y ajoutant d'autres organismes communautaires, oeuvrant auprès des populations pauvres et vulnérables et les programmes des établissements publics qui touchent la sphère de l'urgence sociale. Notamment, il faudrait inclure le programme de suivi intensif pour les personnes souffrant de troubles mentaux graves. Nous ne pouvons que souhaiter une mise à jour plus complète, lors d'une révision ultérieur du plan d'actions concertées.

1.2 La lutte contre l'itinérance à Trois-Rivières

La lutte contre l'itinérance s'est mis en place lentement et difficilement à Trois-Rivières, surtout à partir de la fin des années 80. D'abord afin de répondre aux situations intolérables engendrées par la croissance continue du risque de désaffiliation sociale depuis le milieu des années 70, ensuite pour améliorer les conditions de vie des personnes, afin de sortir du cercle vicieux engendré par les services d'urgence qui finissent par devenir un milieu de vie par défaut, pour les personnes les plus vulnérables et démunies.

Répondre aux situations intolérables
Cette lutte s'est organisée spontanément sans concertation et avec bien peu de ressources, à partir d'une volonté de citoyens et citoyennes d'apporter des réponses à des situations intolérables dans une société démocratique. Ces réponses se sont concrétisées dans la mise en place d'organismes communautaires oeuvrant essentiellement autour de la réponse aux besoins reliés aux situations d'urgence sociale : la nourriture, l'hébergement, le soutien et l'accompagnement : Les Artisans Bénévoles De La Paix En Mauricie, un centre de services de base multifonctionnel ; La Maison De Transition De La Batiscan, une ressource d'hébergement de transition pour les personnes ayant des problématiques multiples ; Le Centre Le Havre De Trois-Rivières, une ressource d'hébergement d'urgence multifonctionnel ; le TRIPS et Avenue Jeunesse, deux ressources de travail de rues.

Améliorer les conditions de vie
Plus récemment, au cours de la seconde moitié des années 90, d'autres organismes communautaires se sont mis en place. Mais cette fois, portée par la préoccupation de l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de rupture sociale ou présentant des risques élevés de rupture. À la différence aussi des organisations précédentes, ces organismes se sont développés dans un contexte d'intersectorialité et de concertation transorganisationnelle. Le Service d'Intégration Travail, en concertation avec plusieurs organismes du milieu, a développé des entreprises sociales. Le Réseau d'Habitation Communautaire de la Mauricie, aussi mis en place par une concertation d'organismes publics et communautaires, a pour mission de développer l'accès au logement social. Le journal de rue Le Vagabond, est née de la concertation entre le Centre Le Havre et Avenue Jeunesse. Ces organismes ont pour particularité de développer une approche centrée sur l'amélioration des conditions de vie et de favoriser la participation sociale des individus.

L'investissement actuel
Pour l'ensemble de ces « services » offerts par des organismes communautaires, la Régie régionale de la santé et des services sociaux investis annuellement 701, 502$. Il faut aussi ajouter à cette somme, la contribution de la communauté sous forme de dons et d'engagement

bénévole, ainsi que des autres sources de financement public, afin d'avoir un portrait plus juste de l'investissement globale actuel.

L'investissement actuel assure une couverture assez large du problème de l'itinérance, mais cette couverture est parsemées de trous et, à certains endroits, elle est très mince…trop mince pour que soit assuré une réponse adéquate aux besoins des personnes. C'est d'abord ces problèmes de trous et de précarité dans l'offre de services aux personnes en situation de rupture sociale ou présentant des risques élevés, que le programme IPAC va permettre de résoudre. Mais le Plan d'Actions Concertées que nous allons vous présenter va beaucoup plus loin que simplement combler les trous dans le panier de services et consolider les ressources en situation de précarité financière, il intègre l'ensemble des services et des actions, dans une démarche stratégique orientée vers l'atteinte de résultats vérifiables, concernant la vie des personnes et le phénomène de l'itinérance. Ainsi, nous croyons que la mise en œuvre de ce Plan pourra avoir un impact majeur, afin de réduire l'itinérance dans l'agglomération urbaine de Trois-Rivières.

2- L'élaboration du Plan

2.1 Les partenaires

Vingt-trois personnes, représentant 21 organismes, dont 12 établissements publics et 9 organismes communautaires, ainsi qu'un représentant des usagers, on participé à l'élaboration de ce plan d'actions concertées afin de réduire le problème de l'itinérance à Trois-Rivières.

Représentant les établissements publics
Myriam Hayes, du Centre d'intégration communautaire, rattaché au Centre Hospitalier du Centre de la Mauricie ; Diane Tourigny, du Centre Hospitalier Régionale de Trois-Rivières ; Sylvie Levasseur, Domrémy M/CQ ; Johanne Francoeur, Regroupement Cloutier-du-Rivage ; Jacques André Juneau, CLSC ; René Bellerose, Services correctionnels du Québec ; Carl Dessureault, Services correctionnels du Canada ; Sylvain Lamothe, Sécurité publique de Trois-Rivières ; Lise Boulanger, Solidarité sociale, CLE, Cap-de-la-Madeleine ; Céline Neault, Solidarité sociale, Sécurité du revenu, Trois-Rivières ; Jean-Yves Arseneault, Services des loisirs, ville de Trois-Rivières ; Guy Godin, Régie régionale de la santé et des services sociaux.

Représentant les organismes communautaires
Gaétan Bouchard, Le Vagabond ; Alain Levasseur, Services d'intégration travail ; Guy Gagnon, Réseau d'habitation communautaire de la Mauricie ; Philippe Machelosse, Avenue jeunesse ; Michel Simard, Centre Le Havre de Trois-Rivières ; Nathalie Champagne, ACEF ; Luc Jobin, TRIPS, Liette Girard et Cécile Leclerc, les Artisans de la paix ; Henri-Georges Sévigny, Maison de transition de la Batiscan.

Représentant les usagers
Serge Béland

2.2 La démarche

La coordination de la démarche d'élaboration a été assurée par Michel Simard, directeur du Centre Le Havre de Trois-Rivières et membre du Réseau solidarité itnérance du Québec.

La démarche s'est déroulée en trois temps, de la fin de janvier à la mi-avril 2001.

Contacts et invitations
À Trois-Rivières, il n'existe pas de structure de concertation transversale qui regroupe les différents organismes qui oeuvrent auprès des populations en situation de rupture sociale. Certains groupes ont développé des liens et des habitudes d'actions concertées, alors que d'autres sont plutôt isolés. Pour ces raisons, cette première phase s'est avéré extrêmement importante. Elle a durée de la fin janvier au 9 février.

Structuration et écriture
Cette période commence avec la première rencontre de la Table des partenaires, le 9 février 2001. Un premier travail d'atelier permet d'identifier les principaux problèmes et priorités

d'actions. Trois comités de travail sont mandatés pour générer des propositions en fonction des sphères d'actions identifiées : l'urgence et l'insertion ; l'intégration et la participation sociale ; la concertation, la coordination, la recherche, la formation et la sensibilisation. Un comité de coordination a aussi été formé afin d'assurer la cohérence et l'efficacité de la démarche.

Ajustement et réécriture
Un premier document de travail a été élaboré à partir des travaux d'ateliers et des propositions issues des comités de travail. Ce document de travail a ensuite été rediscuté lors de la seconde rencontre de la table des partenaires, le 16 mars 2001. Un comité a alors été formé, afin de faire les dernières mise au point du Plan.

Mise au point et dépôt
Le document a été soumis à la Régie régionale de la santé et des services sociaux à la fin de mars. Des rencontres entre le coordonnateur de la démarche et les responsables des programmes concernés à la Régie régionale ont permis de valider les principales articulations du Plan.

2.3 Les problèmes identifiés

Lors de la première rencontre de la table des partenaires, nous avons tenu des ateliers de travail autour des besoins et des priorités d'actions. Le résultat de ces travaux ont été regroupés ici en neuf catégories de problématiques qui font la synthèse des ateliers de travail.

1. **Les approches :**

   Plusieurs commentaires peuvent être regroupés à l'intérieur de la catégorie « approches ». Ces commentaires conjuguent tous une même idée : changer de mentalité, aborder les choses autrement. À l'exception du premier à l'effet de déplacer l'agir vers les « causes », les autres commentaires suggèrent un recentrement sur la personne. Un des commentaires insiste sur les liens entre les organisations et les services en les présentant comme une approche « inter ». En résumé :

   - Agir sur les causes du phénomène ;
   - Une approche centrée sur la reconnaissance et le développement de la citoyenneté ;
   - Développer une approche « inter » service, « inter » organisationnelle, orientée vers le développement du potentiel des personnes ;
   - Impliquer directement les personnes ;

2. **La coordination des actions et le réseautage :**

   Les problèmes d'arrimage des services ont été fortement soulignés à plusieurs reprises à la fois dans le contexte de l'urgence et dans celui de l'insertion des personnes. On a observé aussi un manque de connaissance des ressources en place. On ne sait pas vraiment ce que les autres peuvent offrir et jusqu'où. Mais ce qui a été peut-être le plus souligné, c'est l'absence de centre de coordination, de lieu où pourrait s'effectuer la gérance des multiples services à mettre à contribution rapidement autant au niveau de l'urgence que de l'intégration après un séjour dans un milieu institutionnel.

3. Hébergement et situation de crise ;

Plusieurs remarques ont été faites à cet effet.. Les participants ont souligné les situations particulièrement difficiles lorsqu'il s'agit de personnes désorganisées mais qui ne présentent pas de danger immédiat ou encore de personnes ayant des problématiques multiples, particulièrement celles qui présentent des problèmes associés de santé mentale et de toxicomanie. À cet égard les remarques suivantes ont été faites :

- Manque de moyen pour agir ;
- On se sent impuissant, désabusé par les impasses ;
- L'urgence hospitalière n'est pas adaptée à la réalité des personnes dont l'état mentale est gravement perturbé ;
- Il manque une place ou référer la nuit, particulièrement lorsque les personnes sont intoxiquées ;
- L'hébergement d'urgence devrait être adapté, afin de mieux répondre aux besoins des femmes.

4. Nourriture, aide financière, etc..

L'importance de l'aide « concrète » afin de prévenir les situations de désorganisation et de rupture a été souligné par plusieurs. Le manque d'argent pour répondre à des besoins de base comme la nourriture, les médicaments ou le transport est souvent un facteur de rupture. On souhaite que l'argent soit attaché à la personne et puisse répondre à ses besoins. Même si l'on convient que cette aide doit s'insérer nécessairement dans un contexte d'accompagnement.

5. Accessibilité des services médicaux, particulièrement de santé mentale ;

L'accessibilité des services médicaux continue de poser un problème criant dans la région de la Mauricie, particulièrement en psychiatrie. La principal cause de cette difficulté est de toute évidence la pénurie de médecin psychiatre. Mais il faut aussi souligner les services d'urgence qui demeurent inadaptés aux problématiques complexe des populations itinérantes ou à risque.

6. Le soutien et l'accompagnement des personnes ;

Le manque de ressource afin d'assurer le suivi des personnes a été souligné par plusieurs, notamment dans les premiers quartier. En même temps, l'importance d'assurer une continuité du lien et d'offrir un soutien à la personne a été clairement exprimé. On a proposé de créé un fonds qui permettrait à la fois de consolider la situation financière de la personne à l'intérieur d'un accompagnement et d'assurer le financement des services nécessaire à la personne. Ainsi on attacherait l'argent à la personne.

7. Des solutions véritables ;

Le virage s'est amorcé. Quelques organismes ont commencés à développer des opportunités qui améliorent les conditions de vie des personnes et assurent ainsi une protection contre les risques de rupture sociale. On souhaite aller plus loin dans cette direction et consolider ces approches.

8. **Situations et conditions particulières ;**

Deux éléments peuvent entrer dans cette catégorie. Ce sont :

- La situation des jeunes adultes. Les ressources semblent mal adaptées pour eux et ils sont confrontés à des difficultés majeurs qui bloquent le passage vers l'intégration sociale et particulièrement le marché de l'emploi salarié. Vis-à-vis les marginaux il est important de développer des pratiques alternatives à la judiciarisation.

1. La situation des femmes. Elles sont peu nombreuses à se trouver en situation de rupture sociale, du moins à requérir un hébergement d'urgence, en dehors du réseau d'hébergement identifié à la violence conjugale. Toutefois, celles qui se trouvent dans cette situation ont souvent des difficultés majeurs et les ressources en place ne répondent pas toujours adéquatement à leurs besoins.

9. **Précarité financière des organismes communautaires ;**

Plusieurs participants mentionnent la nécessité de consolider la situation financière des organismes communautaires, afin d'assurer l'accueil et la continuité des liens avec les personnes les plus vulnérables et démunies. Plusieurs des organismes sont dans une situation très précaire et sont à peine en mesure d'assurer leur fonctionnement. Le projet Le Vagabond, un journal de rue, malgré un bon démarrage est loin d'être assuré de sa survie au-delà du mois de juin.

Nous avons identifié les partenaires qui ont participé à l'élaboration du Plan d'actions concertées. Nous avons décrit la démarche que nous avons suivi pour élaborer le Plan. Nous avons ensuite présenté le résultat des ateliers de travail sur l'identification des problèmes prioritaires. Avant d'entrer dans la présentation du Plan, il nous reste à répondre à une question essentielle : de qui et de quoi parlons-nous lorsque nous parlons d'itinérance ?

2.4 L'itinérance : de qui et de quoi parlons-nous ?

La difficulté des chercheurs de s'entendre sur une définition claire, unique et opérationnelle de l'itinérance est notoire. Toutefois, l'ensemble des définitions avancées convergent vers une compréhension de l'itinérance comme condition de vie. Pour ajouter du contenu à cette catégorie compréhensive, nous avons fait une analyse des informations contenus dans la base de données du Centre Le Havre de Trois-Rivières. Cette analyse nous a permis de dégager cinq caractéristiques de cette condition de vie. Nous les présentons ici par ordre d'importance statistique. Une sixième a été ajouté suite au témoignage des intervenants.

1. La pauvreté ;
2. L'isolement social ;
3. L'accumulation des problèmes (santé mentale, santé physique, toxicomanie, judiciaire…) ;
4. La sous-scolarisation ;
5. L'absence de stabilité résidentielle ;
6. La difficulté d'accès aux services publics ;

Il est difficile d'échapper à la circularité de la définition de l'itinérance : les itinérants, ce sont les individus qui fréquentent les lieux « pour » les itinérants, et ces lieux d'intervention définissent eux-mêmes leur clientèle cible. Sans entrer dans une discussion qui deviendrait trop théorique, disons simplement que la circularité n'est pas forcément vicieuse, mais qu'elle peut s'ouvrir sur un espace de rencontre et de dialogue, donc de connaissance et de reconnaissance. Connaissance et reconnaissance de l'inscription négative dans l'espace social, inscription par le manque, par l'absence et par l'obstacle.

Cette définition élaborer à partir des modalités d'inscription dans l'espace social, peut s'enrichir des repères temporels obtenus à partir de l'analyse des récits biographiques. Ainsi on observe que la durée en situation de rupture sociale est loin d'être uniforme. Plusieurs individus ne font que passer à travers une situation de rupture et n'y reviendront peut être jamais, alors que d'autres passent et repassent régulièrement, semblant répondre aux contraintes d'un cycle. D'autres encore semblent s'enliser profondément dans une inscription de plus en plus négative, jusqu'à la mort.

Dans le cadre de ce plan d'actions concertées, nous retenons la définition multidimentionnel de l'itinérance comme conditions de vie et comme inscription négative dans l'espace social. Nous reconnaissons aussi que l'itinérance ne peut être défini dans l'absolu, sans référence aux lieux d'intervention qui interagissent avec la population itinérante. Et nous assumons la diversité et la complexité des parcours biographiques dans lesquels l'itinérance est vécue.

La notion de population à risque peut nous jeter à la mer, sans repère. Toutefois, la définition de l'itinérance comme condition de vie et comme inscription négative dans l'espace social, permet d'identifier des facteurs de risque : la pauvreté, l'isolement social, la sous-scolarisation, le cumule des problèmes, l'absence de stabilité résidentielle et les difficultés d'accès aux services publics. La conjugaison de ces facteurs de risques accentuent la vulnérabilité des personnes et, d'une certaine façon, les ancre dans des espaces vides et refermés sur eux-mêmes. Nous pouvons agir sur ces facteurs de risque et ainsi augmenter la protection des individus contre les risques de rupture sociale.

3 – Le Plan

3.1 Les cinq objectifs visés

Les cinq objectifs ne visent d'abord ni les services ni les organismes ni les structures collectives, mais les personnes. Nous souhaitons atteindre des résultats qui ont un impact direct et mesurable sur la vie des personnes. Certes, les services et les organismes sont importants, mais ils font partis des moyens, des stratégies que nous désirons déployer afin de soutenir les personnes et freiner la détérioration des conditions de vie des populations les plus vulnérables et démunies. À cet égard, le cinquième objectif « l'augmentation du pouvoir d'agir des personnes », fait figure de point de convergence et d'articulation des quatre autres objectifs, à l'intérieur d'un horizon dont le centre est la personne et le fond la participation à la vie commune.

Des indicateurs sont attachés à chacun des cinq objectifs. Ils servent de passerelles entre les objectifs et les stratégies. Ainsi, les partenaires regroupés autour de la Table de concertation pourront suivre l'implantation des mesures mises en place et, à l'aide des indicateurs, ils pourront vérifier l'atteinte des objectifs. Il va de soi que cette démarche exige la mise en place d'un dispositif de recherche évaluative. Mais cela fait parti des stratégies que nous verrons dans la prochaine section. Voyons maintenant les objectifs avec leurs indicateurs.

1. **Qu'aucune personne n'ait à coucher dehors malgré elle ou par manque d'intervention adéquate ;**

   Cet objectif est à la fois minimal et incontournable. Incontournable en ce sens que le fait de coucher dehors est le point de convergence ultime de toutes les sphères de signification du mot « itinérance ». Et minimal en ce sens qu'il est difficile d'attendre moins d'un Plan d'actions concertées en itinérance. Mais comment s'en assurer ? Nous croyons que les deux indicateurs suivants peuvent fournir une assurance suffisante :

   - La réduction à zéro des refus faute de place en hébergement d'urgence ;
   - La présence ou l'absence de personnes couchant dehors ;

2. **Réduire le phénomène d'itinérance à Trois-Rivières ;**

   Cet objectif est plus ambitieux que le premier. Malgré tout, nous croyons qu'il est réaliste et légitime. Trois indicateurs peuvent vérifier l'atteinte de ce résultat.

   - La réduction du nombre de personnes sans adresse lors de la demande de sécurité du revenu ;
   - La réduction des admissions en hébergement d'urgence ;
   - La diminution ou le maintien des durées de séjours relativement bas en hébergement d'urgence ;
   - La présence ou l'absence de personnes mendiant dans les rues ;

- La stabilité résidentielle des personnes faisant parties de la population ayant été en hébergement d'urgence ou faisant parti de la population à risque élevé d'itinérance .

3. **Améliorer l'accès aux services de santé, particulièrement de santé mentale.**

Nous sommes conscient que des leviers importants pour atteindre ce résultat sont hors de notre contrôle. Par exemple la répartition des effectifs médicaux. Toutefois, nous pouvons agir sur d'autres facteurs et à d'autres niveaux qui affectent l'accès aux services. Quatre indicateurs peuvent vérifier l'atteinte de cet objectif :

- La réduction des personnes incarcérées nécessitant des soins psychiatriques ;
- La réduction des personnes nécessitant des soins psychiatriques quittant l'hébergement d'urgence sans avoir obtenues les soins appropriés ;
- La réduction du délais entre l'admission en hébergement d'urgence et la réception de soins ;

4. **Améliorer les conditions de vie des personnes ayant été en hébergement d'urgence ou de transition ou présentant un niveau de risque élevé d'itinérance ;**

L'amélioration des conditions de vie opère le passage entre une approche centrée sue le traitement des problèmes les plus criants et une approche centrée sur la promotion et la prévention. Bref, cet objectif nous positionne dans une perspective d'effets structurants à moyen et long terme. Ainsi nous pouvons croire que la réduction de l'itinérance est une attente réaliste. L'atteinte de cet objectif peut être vérifié à l'aide des indicateurs suivants :

- La réduction des personnes sans revenu lors de l'admission au service d'hébergement d'urgence ;
- Le nombre de personnes faisant parties de la population ciblée ayant un emploi ou participant à un programme de création d'emploi ou de développement d'employabilité ;
- Le nombre de personnes participant à un programme de formation ;
- Le nombre de personnes bénéficiant d'un logement subventionné ;

5. **Augmenter le pouvoir d'agir des personnes et des groupes.**

L'augmentation du pouvoir d'agir est le lieu le plus intime ou « intérieur » où convergent les effets du Plan d'actions concertées en itinérance. Il noue les différentes dimensions objectives dans l'intimité du pouvoir d'agir. Deux indicateurs peuvent permettre de vérifier l'atteinte de cet objectif :

- La participation aux structures décisionnelles des services : conseil d'administration, table de concertation, comités etc..
- L'attestation d'opportunités et de possibilités de choisir ;

3.2 Les dix stratégies

1 Développer le pourvoir d'agir ensemble

Cinq mesures visent à déployer cette stratégie dans des actions concrètes et efficaces. Trois concernent la création de nouvelles structures, afin de freiner la tendance à la fragmentation et au cloisonnement des organismes. Une mesure octroie des pouvoirs d'agir aux structures collectives. Et une dernière assure la coordination de l'ensemble. Voici une description sommaire de ces mesures.

1- La mise sur pied d'une Table permanente de concertation en urgence sociale sur le territoire de Trois-Rivières

Il n'existe aucune structure de concertation dans l'agglomération urbaine de Trois-Rivières, rassemblant les différents acteurs autour de la question de l'urgence sociale. Les structures actuelles sont toutes imbriquées dans le fonctionnement des programmes/clientèles ou rattachées à des intérêts plus ou moins corporatistes. Les autres structures collectives se donnent des objectifs se situant dans un horizon beaucoup plus large, comme la lutte à la pauvreté ou la revitalisation de certains quartiers. Dans la mesure où nous nous dotons d'un Plan d'actions concertées, la création d'une structure collective de concertation devient un outil indispensable, afin d'assurer la cohérence de déploiement du Plan. Une description sommaire de cette structure semble suffisante pour amorcer la démarche.

Les membres : Peuvent être membres les organismes communautaires et les établissements publics concernés par la problématique de l'urgence sociale. Doivent aussi être membres des représentants des utilisateurs et utilisatrices des services.

Le mandat : Le mandat de la Table se divise en quatre volets :

- Identifier les problèmes d'urgence sociale sur le territoire et élaborer des solutions concertées ;
- Soutenir le développement des savoirs faire et des savoir être ensemble, dans une perspective transversalle et intersectorielle ;
- Être un lieu de jonction des différentes tables sectorielles (santé mentale, alco-toxico, etc..) ;
- En collaboration avec la régie régionale, assurer le suivi de l'implantation des mesures déployées dans le cadre du Plan communautaire en itinérance

2- La création d'un comité permanent de coordination des interventions en urgence sociale

S'il est une lacune reconnue par tous, c'est bien l'absence de coordination des actions entre les différents intervenants. Il n'existe aucun centre interorganisationnel qui permette la coordination des actions, alors que les situations d'urgence sociale

mobilisent des acteurs appartenant à des organisations différentes. C'est principalement pour assurer le développement de la continuité du lien, de l'accessibilité des services et de la cohérence des actions que cette structure apparaît nécessaire. Voici une brève description de cette structure.

Les membre : Le comité permanent est formé d'intervenants et d'intervenantes

Le mandat : Le mandat du comité est d'assurer, en collaboration avec les mandataires désignés par la Régie régionale, la continuité des liens, l'accès aux services et la cohérence des actions entre les acteurs provenant d'organisations différentes.

3- La création d'une corporation parapluie regroupant les organismes communautaires oeuvrant en itinérance

La corporation parapluie est un véhicule juridique qui à la fois confère une imputabilité aux actions collectives et le pouvoir de soutenir leur développement.

Les membres : Peuvent être membres de la corporation parapluie les organismes communautaires participant à la Table de concertation et adhérant aux principes, valeurs et règlements généraux de la corporation. Peuvent être membres associés de la corporation les établissements publics participant à la Table de concertation.

Le mandat :

- Offrir des services d'administration et de gestion des projets collectifs ;
- Soutenir la mise en place et le fonctionnement de structure de concertation ou de coordination ;
- Élaborer des dispositifs permettant la gestion collective des projets et des fonds ;
- Soutenir et développer des programmes communs de formation, de promotion et de prévention ;
- Soutenir le développement et le transfert des savoirs reliés à la sphère commune d'action ;
- En collaboration avec la Régie régionale, faciliter la mise en place de programmes de recherche évaluative intégrée ;
- Créer des liens de coopération avec d'autres organisations pouvant contribuer à la réalisation de la mission de la CPUS ;
- Soutenir et développer toutes actions susceptibles de contribuer à l'actualisation de la mission de la CPUS, en accord avec les valeurs et les principes qui la sous-tendent.

4. La création d'un poste de coordination de l'ensemble du processus de mise en

œuvre du Plan

Le poste de coordination de la mise en œuvre du Plan est rattaché à la corporation parapluie. Il a pour mandat général de soutenir le développement cohérent des mesures prévues au Plan communautaire. À cet égard, les fonctions suivantes devront être assumées dans le cadre de ce poste :

- En collaboration avec la Régie régionale, la coordination de l'implantation du Plan communautaire en itinérance ;
- L'élaboration et la gestion des dispositifs d'accès aux « programmes » collectifs ;
- La mise sur pied et le soutien au fonctionnement de la Table de concertation ;
- La collaboration avec la Régie régionale dans le processus d'évaluation de la démarche ;
- La participation à toutes mesures pouvant soutenir la mise en œuvre du Plan .

2 Offrir un service d'hébergement d'urgence multifonctionnel

L'importance stratégique de l'hébergement d'urgence multifonctionnel, afin de réduire le phénomène de l'itinérance, atténuer ses conséquences et favoriser la réinsertion sociale des personnes les plus vulnérables et démunies est reconnue par l'ensemble des partenaires. Toutefois, certaines lacunes ont été souligné, notamment au niveau de l'hébergement des femmes et de l'accueil des personnes désorganisées ou intoxiquées ne présentant pas de danger, ainsi qu'au niveau des refus faute de place.. Afin d'améliorer la situation deux mesures seront mise en œuvre.

1- La consolidation financière du Centre Le Havre, responsable du service d'hébergement d'urgence sociale ;

2- La rénovation du bâtiment afin de répondre aux normes de sécurité et adapter l'environnement physique aux exigences spécifique de l'hébergement des femmes et des situations plus déliquates.

3 Offrir des services d'hébergement de transition

L'hébergement de transition apparaît nécessaire pour les populations plus vulnérables et démunies après un séjour plus ou moins prolongé dans un milieu institutionnel ou un hébergement communautaire d'urgence. Les rechutes sont souvent reliés à la fracture des services entre l'hébergement et le logement. L'hébergement de transition permet le déploiement progressif des mécanismes d'adaptation à une vie à la fois plus libre et exigeante.

Deux mesures s'inscrivent dans cette stratégie :

1- La consolidation financière de la maison de transition La Batiscan qui accueil les personnes ayant des problématiques multiples, particulièrement toxicomanie et santé mentale ;

2- La seconde est la création d'un fond accessible à l'ensemble des partenaires, afin de développer des ressources diversifiées de transition. Ce fonds sera administré par la corporation parapluie.

4 Développer l'entraide et l'accès aux services de base

Cette stratégie repose sur trois mesures. La première permet de consolider un service important auprès de la population vulnérable et démunie à Trois-Rivières, en lui procurant les moyens nécessaires au développement efficace de son action. Les autres représente des mesures novatrices qui viennent combler un vide.

1- La consolidation financière des Artisans de paix comme centre de services multifonctionnel, auprès des personnes vulnérables et démunies ;

2- Le développement d'un centre de jour pour les jeunes adultes qui présentent un haut niveau de risque de désaffiliation sociale. Cette mesure vise aussi à consolider Avenue jeunesse, un organisme de travail de rue et à lui donner les outils nécessaires, afin d'aller au-delà de la réduction des risques ;

3- La création d'un fonds d'aide directe aux personnes. Ce fonds administré par la corporation parapluie et accessible à tous les organismes, peut-être utilisé afin d'aider les personnes directement. Il peut s'agir de médicaments, de transports, d'hébergement, de nourriture, d'ameublement, de consolidation financière… le principe est de prévenir la désorganisation dû à des impasses matérielles ou à un manque de coordination des ressources.

5 Développer le soutien et l'accompagnement communautaire

Sans le soutien dans les moments de crise et l'accompagnement continue, on le sait, rien ne fonctionne. Les gens à la rue ne sont pas seulement sans toit, ils sont aussi, et probablement surtout, sans lien, sans lien véritable, sans lien qui sous-tendent les efforts pour acquérir plus de pouvoir sur la vie, plus d'autonomie. Quatre mesures forment cette stratégie :

1- Un groupe de soutien et d'accompagnement pour les personnes ayant un vécue relié à la toxicomanie et à la psychiatrie. Ce groupe est animé par deux organismes : le Centre Le Havre et Domrémy M/CQ. Cette mesure est déjà en place et ne nécessite pas d'investissement supplémentaire. Elle s'inscrit simplement dans le Plan d'actions concertées en itinérance.

2- La consolidation du travail de rue. Cette mesure vise les organismes communautaires de travail de rue de Trois-rivières et de Cap-de-la-Madeleine ;

3- La création d'une équipe de soutien et d'accompagnement communautaire, afin d'assurer une meilleur continuité des services, de faciliter l'insertion sociale et le

maintien des personnes dans la communauté ;

6 Développer l'accès au travail

Développer l'accès au travail est une des principales stratégie afin d'améliorer les conditions de vie des personnes et assurer ainsi la réduction du risque d'itinérance d'une façon durable et significative. Deux mesures s'inscrivent dans cette stratégie :

1- La consolidation du journal de rue Le Vagabond. Le Vagabond est un journal école qui représente une voie de passage de la rue vers la société et un apprentissage d'une citoyenneté active et valorisante.

2- La consolidation financière du Service Intégration Travail qui développe des entreprises d'économie solidaire.

7 Développer l'accès au logement subventionné

Avec le travail le logement est une des clés pour débloquer les impasses de la rupture sociale. Deux mesures viennent renforcer cette stratégie :

1- Une corporation dédiée au développement de l'accès au logement pour les personnes présentant des risques élevées d'itinérance. Cette mesure est déjà financée et ne nécessite pas de nouvel investissement ;

2- La création d'un fonds dédié au développement du logement social. Ce fonds rendra possible l'acquisition ou la construction d'immeubles, afin de créer de nouveaux logements subventionnés. Ce fonds sera administré par la corporation parapluie pour le Réseau d'Habitation Communautaire de la Mauricie.

8 Soutenir la participation sociale des utilisateurs

La participation sociale des utilisateurs et utilisatrices des services est à la fois le signe et la condition de l'intégration sociale. Dans le cadre du Plan d'actions concertées en itinérance deux mesures soutiennent cette stratégie :

1- La participation des utilisateurs sur les conseil d'administration, la Table de concertation et le comité de coordination des actions. Des sièges seront réservés afin d'assurer leur participation. Un fonds sera réservé pour défrayer les frais inhérents à la participation, particulièrement pour la Table et le Comité ;

2- La création d'un fonds afin de soutenir la participation des utilisateurs à des activités de formation ou de participation sociale.

9 Développer des activités de sensibilisation

La neuvième stratégie ne vise pas directement la population ciblée, mais le regard que l'on jette sur eux. Deux mesures s'inscrivent dans cette stratégie, l'une pour la population générale, l'autre pour les acteurs de l'action sociale.

1- La consolidation financière d'un événement annuel majeur à Trois-Rivière : la nuit-des-sans-abri ;

2- Le soutien financier d'un autre événement annuel : le Forum sur l'errance et les pratiques sociales.

10 Soutenir le développement et le transfert des savoirs

La dernière stratégie concerne le développement des savoirs reliés à l'errance et aux pratiques qui visent à développer des réponses cohérentes et efficaces. Une mesure s'inscrit dans cette stratégie :

1- Nous désirons confier le mandat du développement et de la diffusion des savoirs à un comité de suivi de la mise en œuvre du Plan, rattaché à la Table de concertation, et confier la coordination au coordonnateur du Plan d'actions.

2- Le comité de suivi aura le mandat de mise à jour annuel du Plan d'actions.

4- Les limites du Plan

4.1 Le temps pour l'élaboration

Comme il a déjà été mentionné en introduction, ce Plan d'action a été élaboré dans un contexte d'urgence. Il a débuté à la fin de janvier 2001, alors que le programme, prévu pour trois ans, doit prendre fin le 31 mars 2003. Dans ces circonstances, il était impensable d'étirer le processus d'élaboration au-delà du printemps 2001, sans compromettre la faisabilité même du programme.

Étalé sur une période un peu plus longue et appuyé sur des ressources suffisantes, nous aurions pu mener une enquête plus large et plus précise sur l'identification des besoins ; nous aurions pu mener une consultation plus étendue et favoriser la participation d'acteurs qui n'ont pu être présent ou être rejoint ; nous aurions pu aussi favoriser bien d'avantage la participation des usagers.

Malgré tout, la démarche que nous avons mené à fond de train, nous a obligé d'aller droit à l'essentiel et de nous y tenir. Ce n'est pas sans avantage ! Considérant les nombreuses sollicitations, le rythme un peu fou des changements en cours depuis quelques années et la limite des ressources dont dispose chacune des organisations, la perspective d'un travail rapide et efficace à court terme, a certainement facilité la participation de plusieurs.

Quoi qu'il en soit, comme nous l'avons déjà dit, on ne peut que souhaiter que ce travail ne soit que le point de départ d'un processus continu de réflexion visant l'adaptation de nos pratiques aux conditions facilitant la participation citoyenne des personnes les plus vulnérables et démunies.

À cet égard nous recommandons :

- **Que le comité de suivi, rattaché à la table de concertation en urgence sociale, assume le mandat de mise à jour annuel du Plan d'action.**

4.2 La durée du programme

La limite la plus importante du programme, celle dont découle toutes les autres, est la limite de temps. L'IPAC s'inscrit dans une durée de 36 mois se terminant le 31 mars 2003.

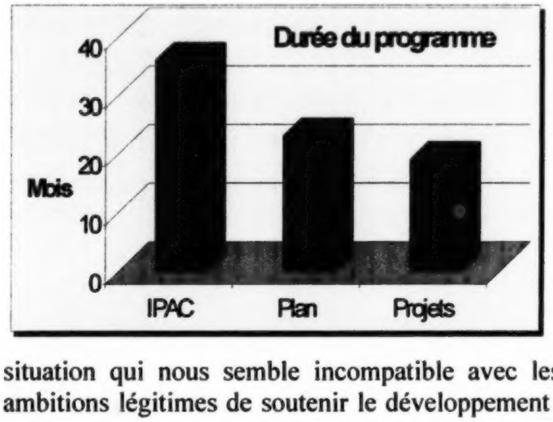

Le graphique ci-contre illustre bien la situation. Alors que le programme IPAC a une durée de 36 mois, lors du dépôt du Plan, il ne reste plus que 23 mois ; et au moment prévisible du début des projets, si tout va pour le mieux, il ne restera plus que 19 mois. Ce qui risque fort d'affecter les résultats attendus à la fois du programme et du Plan.

Nous déplorons grandement cette situation qui nous semble incompatible avec les exigences d'une saine gestion et les ambitions légitimes de soutenir le développement du pouvoir d'agir des collectivités, afin

de freiner la croissance du phénomène d'itinérance.

À cet égard, nous recommandons :

Que le Canada revoit la façon de considérer la durée du programme IPAC, en distinguant deux périodes :

- **une période de mise en œuvre (élaboration des Plans, soumissions et évaluation des projets) débutant à la signature de l'entente fédérale provinciale et pouvant durée au plus 12 mois ;**
- **une période de réalisation débutant au moment de l'acceptation des projets, pouvant durée au plus 36 mois.**

5- Au-delà du Plan

5.1 Assurer la continuité des services

Le Canada a le souci de ne pas « créer de dépendance » à l'égard de l'engagement financier du gouvernement fédéral pour les sans abri. On peut comprendre le principe. Mais est-il approprié dans le contexte d'une volonté de réduire le phénomène de l'itinérance et de permettre l'insertion sociale des personnes les plus vulnérables et démunies de la société ?

Nous croyons que ce souci est légitime à l'intérieur de certaines limites. Si l'investissement de l'IPAC réussi à lever des barrières structurelles qui empêchent les personnes de se sortir des impasses de la rupture sociale et à créer des conditions de vie qui favorisent la stabilité résidentielle et la participation sociale des personnes les plus pauvres et vulnérables, il y aura moins de personnes coincées dans la rue ou dans les refuges. Ainsi, on pourrait croire que le niveau de services exigé pourrait être moins élevé.

Deux remarques doivent être faites ici :

La première concerne le retard de la mise en œuvre du programme. Au moment où nous écrivons ce document, la mise en œuvre ne durera que la moitié du temps prévu, si tout va rondement. Trois ans était déjà courts comme délais pour atteindre des résultats qui impliquent plusieurs partenaires à différents paliers de gouvernement, secteurs et niveaux d'intervention. La moitié du délai n'est pas sans effet sur les résultats …

La seconde remarque a une plus grande portée que la première. Admettons que nous obtenions les meilleurs résultats possibles, et cela malgré les limites que nous venons de mentionner. Il est tout de même irréaliste de croire que toutes les personnes itinérantes et celles qui présentent des risques vont devenir autonomes et indépendantes, et, qu'après le 31 mars 2003, elles n'auront plus besoins d'aide et de soutien. Croire cela, c'est faire preuve d'une grande naïveté ou d'une mauvaise foi évidente.

Qu'est-ce que cela veut-dire ? Ceci : il y aura toujours des citoyens et citoyennes qui auront besoins d'une manière continue de l'aide et du soutien nécessaire, afin de conquérir et de maintenir leur place dans la société. Cette réalité exige le maintien, d'une façon permanente, des services efficaces et nécessaires pour assurer l'aide et le soutien que les personnes les plus démunies et vulnérables ont besoin pour conserver leur dignité.

Un programme limité dans le temps pour résoudre un problème qui a des racines dans les structures mêmes de notre société risque d'avoir le même effet qu'un médicament qui soulage provisoirement une souffrance intolérable, sans s'attaquer aux sources du mal.

À cet égard nous recommandons :

- **Que les organismes dont les projets exigent une récurrence aient le souci de s'associer des partenaires qui pourront assurer la continuité des activités ;**
- **Que le gouvernement fédéral rende récurrente la partie de l'investissement financier affecté à des projets qui nécessitent une continuité ;**
- **Pour le Québec, que ces montants, lorsqu'ils sont attachés à des organismes communautaires, soient versés dans le Programme de soutien aux organismes communautaires, géré par les Régies régionales de la santé et des services sociaux.**

5.2 Assurer la diffusion du Plan

Dans sa phase d'élaboration, la diffusion du Plan a souffert des contraintes de temps et de ressources avec lesquelles nous devions composer. Nous l'avons déjà mentionné plus haut. Dans la mise en œuvre du Plan qui devrait s'inscrire dans un processus continu, nous recommandons certaines mesures visant à faciliter la participation des individus et des organisations concernés.

Nous recommandons :

- **Que le Plan communautaire en itinérance soit diffusé sur le site internet de la Régie régionale de la santé et des services sociaux ;**
- **Que le Plan communautaire soit aussi diffusé sur le site internet du Centre Le Havre de Trois-Rivières ;**
- **Qu'une brochure facilitant la diffusion du Plan soit réalisée et distribuée ;**
- **Que le Plan soit présenté dans le cadre du Forum annuel sur l'itinérance.**

5.3 Assurer l'évaluation du Plan

Tel que précisé à l'article 7.1 de l'entente entre le Québec et le Canada, l'évaluation de l'IPAC est la responsabilité du Canada. Toutefois, nous croyons qu'il appartient aux communautés locales de prévoir des mesures assurant l'évaluation du Plan d'actions concertées.

À cet égard, nous avons identifié 16 indicateurs qui permettrons de mesurer et de suivre les résultats attendus dans le Plan.

1. La réduction à zéro des refus faute de place en hébergement d'urgence ;
2. La présence ou l'absence de personnes couchant dehors ;

3. La réduction du nombre de personnes sans adresse lors de la demande de sécurité du revenu ;
4. La réduction des admissions en hébergement d'urgence ;
5. La diminution ou le maintien des durées de séjours relativement bas en hébergement d'urgence ;
6. La présence ou l'absence de personnes mendiant dans les rues ;
7. La stabilité résidentielle des personnes faisant parties de la population ayant été en hébergement d'urgence ou faisant parti de la population à risque élevé d'itinérance ;
8. La réduction des personnes incarcérées nécessitant des soins psychiatriques ;
9. La réduction des personnes nécessitant des soins psychiatriques quittant l'hébergement d'urgence sans avoir obtenues les soins appropriés ;
10. La réduction du délais entre l'admission en hébergement d'urgence et la réception de soins ;
11. La réduction des personnes sans revenu lors de l'admission au service d'hébergement d'urgence ;
12. Le nombre de personnes faisant parties de la population ciblée ayant un emploi ou participant à un programme de création d'emploi ou de développement d'employabilité ;
13. Le nombre de personnes participant à un programme de formation ;
14. Le nombre de personnes bénéficiant d'un logement subventionné ;
15. La participation aux structures décisionnelles des services : conseil d'administration, table de concertation , comités etc..
16. L'attestation d'opportunités et de possibilités de choisir.

Afin d'assurer la mise en œuvre de cette évaluation,

Nous recommandons :

- **De procéder à une évaluation globale de la mise en œuvre du Plan, plutôt qu'à une évaluation par projet.**
- **À cet égard, nous souhaitons que soit mis sur pied un comité de suivi, tel que précisé dans la stratégie 10 du Plancommunautaire.**

Bibliographie

1. Burt, Martha R.; Aron, Laudan Y.; Douglas, Toby; Valente, Jesse; Lee, Edgar, and Iwen, Britta. Homelessness : Programs and the People They Serve. Summary report. Findings of the National Survey of Homeless Assistance Providers and Clients. USA: Urban Institute; 1999 Dec.

2. Simard, Michel. Rapport annuel 1999. Trois-Rivières: Centre Le Havre de Trois-Rivières; 2000.

3. Toronto advisory Committee on Homeless. The Toronto report card on homelessness 2001. Toronto: City of Toronto; 2001.